

Définition : rémunération d'un capital emprunté, déterminé par un taux fixé à l'origine du prêt, et versé par le débiteur à son créancier.

Quelle utilité?: encourager l'épargne en offrant une récompense financière.

Historique: Ils existent depuis l'Antiquité comme rémunération du prêt d'argent. Interdits au Moyen Âge en Europe, ils sont réintroduits à la Renaissance avec l'essor des banques et du commerce, devenant essentiels pour le financement et l'épargne modernes.



